

Royaume de Belgique



- Capitale : **Bruxelles (1,1 million hab.)**
- Superficie : **30 528 km²**
- Population : **11,20 millions (2014)**
- Langue(s) officielle(s) : **Néerlandais, français et allemand**
- Monnaie : **Euro (€)**
- Régime politique : **Monarchie constitutionnelle fédérale**
- Parlements nationaux : **Chambre des représentants et Sénat**
- Devise nationale : **« L'union fait la force »**
- Hymne national : **La Brabançonne**



1830 : À la suite de la révolution qui a éclaté à Bruxelles, le Gouvernement provisoire déclare l'indépendance de la Belgique

1831 : Léopold de Saxe-Cobourg devient le premier roi des Belges

1957 : La Belgique est membre fondateur de la Communauté économique européenne (CEE)

1985 : La Belgique devient membre de l'espace Schengen

1993 : La Belgique devient officiellement un État fédéral composé de 3 régions : la Région flamande, la Région wallonne et Bruxelles-Capitale

1999 : la Belgique devient membre de la zone euro

Le saviez-vous ?

Bruxelles accueille de nombreuses institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen) et organisations internationales (OTAN).

C'est en Belgique que le personnage de bande dessinée « Tintin » est né grâce à Georges Rémi, plus connu sous le nom d'Hergé.

La Belgique produit plus de 500 bières différentes et a largement participé à l'histoire du chocolat avec ses fameuses pralines.

Le Parlement européen et l'Allemagne

21 députés répartis dans les partis politiques suivants :

- PPE : 4
- S&D : 4
- ECR : 4
- ADLE : 6
- Verts/ALE : 2
- NI : 1

Site Web du Bureau de Bruxelles :

<http://www.europarl.be/view/fr/index.html>

Retrouvez-nous sur :



[europarl.fr](http://www.europarl.fr)



[facebook.com/parlement.europeen.france](https://www.facebook.com/parlement.europeen.france)



twitter.com/PE_FRANCE